

SNUDI
FO 89 **Le Syndicaliste**
Indépendant de l'Yonne
Journal de la FNEC-FP
FORCE OUVRIERE



Dans l'unité **CGT - FO - FIDL - SOLIDAIRES - UNEF !**

Grève le 9 octobre !



**NON AU SYSTEME DE RETRAITE PAR POINTS !
MAINTIEN DES REGIMES EXISTANTS !
NON A LA REGRESSION SOCIALE !
AUGMENTATION DES SALAIRES ET DES PENSIONS !**

Retraites, Statuts, Ecole publique, FO n'accompagnera pas leur destruction !!!

La fédération FO de l'Enseignement, la FNEC FP FO, appelle les personnels à se réunir pour préparer la grève le 9 octobre à l'appel des confédérations et des organisations de jeunesse, pour définir, affirmer collectivement les revendications et construire le rapport de force.

Ce qui est à l'ordre du jour, c'est se rassembler sur des revendications claires. Les salariés le disent : il faut préparer un choc efficace pour mettre le gouvernement en échec dans son aspiration à démanteler tous les acquis sociaux !

Dans l'Yonne, l'intersyndicale s'est réunie :

Les représentants CGT, FO et FSU étaient présents.

Une journée de forte mobilisation a été décidée ainsi qu'un appel commun à la grève et à la manifestation à AUXERRE.

Cette mobilisation doit être massive !

Tous en grève le 9 octobre !

Appel unitaire CGT89, FO89, FSU89, Solidaires89

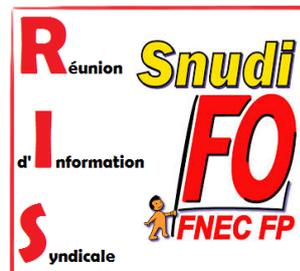
Pour FO, cette grève ne saurait rester sans suite et nous mettrons tout en œuvre pour bloquer ce gouvernement dans sa logique de destruction massive de nos acquis sociaux, nos droits collectifs, nos services publics : résister, revendiquer, reconquérir !

Dans ce sens, le SNUDI-FO 89 organise une

Réunion d'Information Syndicale

le mercredi 10 octobre à Auxerre.

Tous les collègues sont invités à y participer afin de poursuivre la discussion, d'établir le cahier de revendications et d'envisager la poursuite de la mobilisation.



SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

n° 45 - date de parution : sept. 2018

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Lucas ROMAIN

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : FNEC-FP FO 89

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnecfpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 5 08205

EDITO

Résister, revendiquer, reconquérir.

Le gouvernement ne s'en cache pas, son but est clairement défini, son objectif a été annoncé dès son investiture, c'est celui porté par le MEDEF depuis des années et annoncé en 2007 par Denis Kessler, son vice-président :

« Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement [Sarkozy, à l'époque] peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité Sociale, paritarisme...

A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance ! »

Il félicitait le gouvernement de l'époque, mais même celui-là n'était pas allé aussi loin que le gouvernement actuel dans la remise en cause des acquis sociaux, dans la liquidation des droits collectifs. Il s'agit, comme le caractérise P.Pavageau, Secrétaire Général de FO, de « déprotéger » les travailleurs, d'individualiser les relations entre les salariés et le patron, entre les agents de la fonction publique et leur hiérarchie :

- démantèlement du Code du travail et inversion de la hiérarchie des normes,
- mise en place du Compte Personnel d'Activité (avec lequel chacun achète ses droits individuels)
- rétablissement du jour de carence
- attaque contre les statuts (cheminots, fonction publique)
- CAP 2022 (privatisation des services publics et suppression de 120000 postes, dont 2600 dans l'Education Nationale pour 2019 !)
- territorialisation de l'Ecole
- Parcoursup
- remise en cause des minima sociaux
- attaque contre la représentation des personnels (fusion des instances, destruction des CAPD...)
- assurance chômage
- retraite par capitalisation « retraite universelle par points »

Tout cela converge inexorablement vers ce qu'exige le MEDEF : rendre les salariés plus flexibles et ainsi abaisser le coût du travail.

Face à cela il est plus que jamais nécessaire de s'arc-bouter sur ce qui reste de nos droits, sur nos statuts, sur la sécu de 45, sur tous nos acquis sociaux, sur les derniers remparts qui garantissent des conditions de travail et de vie décentes : résister, revendiquer, reconquérir. C'est la devise de Force Ouvrière.

Prochaines échéances en ce sens :

Faire grève le 9 octobre.

Voter FO aux élections professionnelles.

Pour l'abandon de l'évaluation PPCR des enseignants, l'arbitraire ça suffit !

Les enseignants signataires constatent que :

- l'introduction des nouvelles modalités d'évaluation des enseignants conduit à l'arbitraire le plus total que ce soit lors :
 - ⇒ des entretiens de carrière pour les bonifications d'ancienneté d'un an pour le passage aux 7ème et 9ème échelons,
 - ⇒ des opérations de passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle ;
- les appréciations subjectives, non justifiées et souvent injustifiables des IA-DASEN, sont souvent dégradantes pour des milliers de collègues aux états de service pourtant irréprochables ce qui conduit à les fragiliser. De plus, ces personnels victimes de cet arbitraire sont sans réelle possibilité de recours, le rôle de contrôle a priori des représentants des personnels en CAPD étant rendu impossible par cette réforme ;
- avec la disparition de l'Ancienneté Générale de Service dans les barèmes, remplacée par l'ancienneté dans le corps, les anciens instituteurs sont particulièrement pénalisés dans leur déroulement de carrière ;
- lors de la campagne de promotion à la Hors Classe 2018, des milliers de collègues ont été évalués sans avoir rencontré qui que ce soit. Ces appréciations, qui resteront définitives, ont été portées sans aucune explication ! Elles vont pénaliser ces personnels jusqu'à la fin de leur carrière et sur le montant de leur pension ;
- le taux d'accès à la HC des PE (13,2 %) reste inférieur aux 17 % de tous les autres corps de l'Education nationale et de la Fonction publique. Cela représente une perte de 3500 promus en 2018 ;
- cette situation découle de la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations rentré en vigueur en 2018.

Dans ce sens, les enseignants signataires revendiquent :

- l'abandon de la nouvelle évaluation des enseignants et donc l'abandon du PPCR à l'origine de la dégradation ;
- un barème basé essentiellement sur l'AGS pour le déroulement de carrière de chaque personnel, concernant les accélérations de carrière, le passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle ;
- l'augmentation immédiate du taux de passage à la hors classe : au moins 17 % comme dans tous les autres corps de l'Education nationale ;
- tous les PE et instituteurs doivent pouvoir accéder à la hors classe avant leur départ à la retraite ; les appréciations doivent pouvoir être revues à la hausse.

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PETITION NATIONALE POUR L'ABANDON DE PPCR.

A retrouver sur le site du SNUDI-FO 89 pour signer en ligne et pour l'imprimer et faire signer aux collègues.



Evaluations nationales CP-CE1

Les évaluations CP/CE1 ont été imposées cette année par le ministre de l'Education Nationale, sans aucun fondement réglementaire, ni décret, ni circulaire, et s'opposent à la liberté pédagogique statutaire des enseignants.

Des évaluations standardisées, tant dans le contenu que dans la forme (consignes de passation strictes), nous font craindre leur utilisation pour un classement annoncé des écoles, avec contrat d'objectifs établissement par établissement, substituant la logique du mérite individuel à celle des programmes nationaux.

Et cette crainte est fondée. En effet, le 1er août, le ministre de l'Education a décidé la création d'une agence nationale de l'évaluation « pour assurer une évaluation régulière et transparente des établissements scolaires ». Il s'agit de mettre en place un pilotage des établissements et de ses personnels par les résultats.

En ce sens, le SNUDI FO, la CGT et SUD Education ont adressé un courrier commun au ministre demandant la suspension de ce dispositif d'évaluation.

Ce courrier est à retrouver sur le site du SNUDI FO 89 :

<http://89.fo-snudi.fr>

Le SNUDI-FO 89 demande audience à la DASEN à ce sujet.

2600 suppressions de postes dans l'Education Nationale

Blanquer suit le cap des contre-réformes fixé par le gouvernement.

Afin de baisser les dépenses de l'Etat et réduire les déficits publics, le gouvernement applique la feuille de route d'Action Publique 2022 à l'Education nationale : diminution drastique du nombre de fonctionnaires (120 000 postes supprimés sur la durée du quinquennat), des missions de service public abandonnées ou confiées au privé, avec, en parallèle, un recrutement massif de contractuels et la mise en place d'un plan de départ volontaire pour les fonctionnaires.

Le ministre Blanquer précise que les suppressions toucheront principalement l'enseignement secondaire et les services administratifs. A l'heure où les recteurs de région planchent sur la fusion des académies et les fusions-mutualisations de services entre rectorats, ce sont 400 postes d'administratifs « au moins » qui disparaîtraient, selon le ministre.

Derrière ces chiffres, c'est bien la réalité des contre-réformes qui se met en place. Alors que 40 000 élèves supplémentaires sont attendus l'an prochain dans les établissements du second degré et que les classes sont déjà surchargées, le ministre compte sur la réforme du lycée pour « rationaliser » les moyens. « *Le mot rationalisation n'est pas un vilain mot* » déclare-t-il. « *Aujourd'hui, tout un chacun peut constater que le lycée pourrait être mieux organisé* »... En réduisant le nombre d'heures de cours, en supprimant les filières, en liquidant le cadre national des programmes et des diplômes !

Le ministre annonce l'ajout dans les services des enseignants d'une deuxième heure supplémentaire imposée, considérée comme une hausse de salaire, car exonérée de cotisations salariales. De qui se moque-t-on ? Les personnels n'ont pas besoin d'un « observatoire du pouvoir d'achat » pour établir les faits connus de tous. Les politiques de gel du point d'indice ont fait chuter le pouvoir d'achat des fonctionnaires de 16% depuis 2000, et les mesures PPCR, que FO a toujours combattues, tournent le dos à l'augmentation de la valeur du point d'indice, bloquent le déroulement de carrière, individualisent les rémunérations pour les soumettre aux critères de performance décidés localement...

FO maintient le cap des revendications

Contrairement à certains qui aujourd'hui s'alarment des conséquences des réformes qu'ils ont eux-mêmes accompagnées voire anticipées, la FNEC FP-FO maintient son cahier de revendications. La FNEC FP-FO n'accompagnera pas les contre-réformes dans l'Education nationale.

Elle appelle les personnels à préparer le rapport de force, à se rassembler sur les revendications :

- Non au démantèlement de l'Education nationale à la fusion des académies,
- Retrait de la réforme du baccalauréat et du lycée,
- Abandon des politiques de suppressions de postes,
- Création des postes statutaires nécessaires, titularisation des personnels contractuels
- Abandon des mesures PPCR
- Augmentation de la valeur du point d'indice de 16%
- Non au régime de retraites par points, maintien du Code des Pensions

La FNEC FP-FO appelle à se mobiliser et être en grève le 9 octobre prochain avec tous les salariés du privé et du public, les lycéens et les étudiants, à l'appel de FO, CGT, Solidaires, UNEF et UNL.

APC

La circulaire ministérielle du 29 mars 2018 préconise que l'aide soit dispensée dans les domaines du langage et de la lecture...

Cependant, les textes réglementaires, ne précisent aucunement que c'est le ministre qui détermine le contenu des APC :

- Le décret du 31 mars 2017 fixant les obligations de services prévoit pour l'APC « trente-six heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école ».

- D'autre part, l'article D.521- 13 du Code de l'éducation, cité dans la circulaire, prévoit que l'organisation générale de l'APC est arrêtée par l'IEN sur proposition du conseil des maîtres.

Le SNUDI-FO est attaché à la liberté pédagogique et aux prérogatives du conseil des maîtres. Là aussi, la circulaire rentre en contradiction avec cet article. C'est pourquoi, pour le SNUDI-FO, la circulaire ministérielle ne peut qu'indiquer des préconisations impulsant la volonté ministérielle de favoriser « le langage et la lecture », ce que chaque enseignant peut entendre, mais en aucun cas formuler une injonction à caractère obligatoire qui contreviendrait de fait au cadre réglementaire en vigueur.

Tout savoir sur le PAI

Retrouvez sur le site du SNUDI-FO 89 les brochures explicatives permettant de connaître nos obligations et la réglementation au sujet des enfants malades.

03.86.52.55.12

snudifo89@gmail.com



ELECTIONS PROFESSIONNELLES DECEMBRE 2018

Votez et faites voter FO !

Pour la défense de nos droits et de notre statut,
dernier rempart contre la destruction des services publics.

RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR !

4 clics
pour vos revendications

4 clics
pour reconquérir vos droits
du 29 novembre au 6 décembre



CTM / CTA / CAPA - CAPD / CAPN : renforcer la représentativité de FO

Pour nous contacter

permanences au syndicat :

Tous les jours au **03.86.52.55.12**

par mail : snudifo89@gmail.com

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

**Rejoignez un
syndicat libre et
indépendant :**

**Rejoignez le
SNUDI FO
de l'Yonne**

SNUDI FO 89 COTISATIONS SYNDICALES 2018

66 % de la cotisation syndicale sont reversés sous forme de crédit d'impôts (donc même si vous n'êtes pas imposable).

Pour les nouveaux adhérents, la cotisation est égale au nombre de mois restant dans l'année civile.

Il est possible de régler en plusieurs fois (10 maximum) ou de nous indiquer à quelle date vous souhaitez être débité.

ECHELONS :		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :												
Stagiaires, Adjoints, Spécialisés, ASH, PEMF	année	117 €	122 €	132 €	139 €	145 €	154 €	163 €	178 €	188 €	201 €	214 €
	mois	9,8 €	10,2 €	11 €	11,6 €	12,1 €	12,8 €	13,6 €	14,8 €	15,7 €	16,8 €	17,8 €
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :												
Adjoints, Spécialisés, ASH, PEMF	année	165 €	186 €	197 €	208 €	223 €	236 €	250 €				
	mois	13,8 €	15,5 €	16,4 €	17,3 €	18,6 €	19,7 €	20,8 €				
INSTITUTEURS :												
Adjoints	année				126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	147 €	155 €	172 €
	mois				10,5 €	10,6 €	10,8 €	11,2 €	11,8 €	12,3 €	12,9 €	14,3 €
SANS SALAIRE (M1, dispo, congé parental...)		30 €										
EVS-AVS :		80 €										
RETRAITES :		97 €										
Ajouter :												
Directeurs : 2 à 4 classes : +8 € 5 à 9 classes : +12 € 10 classes et + : +15 € - PEMF : +12 €												
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations												
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %												

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à découper et à retourner au : SNUDI-FO 89 7, rue Max Quantin BP 231 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO

Nom : Prénom :

Fonction : Echelon :

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone : _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :



FNEC FP FO 2018

**Je défends
mes droits**

► J'adhère à FO